

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 mars 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	1 ^{er} mars 2024	1 ^{er} mars 2024
19	15	15 + 1		

Délibération 2024_03_19 : Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la clôture de l'école

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Paronneau informe qu'actuellement la cours de l'école n'est pas sécurisée par une clôture, deux devis ont été faits, et le plus intéressant est de 37 157.50 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 35% au titre « Aides aux petites communes de moins de 5 000 habitants, Fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré ».

Libellés	Construction clôture cours Ecole
TOTAL DÉPENSES TRAVAUX HT	37 157.50 €
<i>Subventions sollicitées</i>	
Conseil Départemental (35%)	13 005.12 €
<i>Autofinancement</i>	
Commune (65%)	24 152.38 €

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix contre (M. BOUCARD) :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 11 mars 2024
Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

